

Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la consommation abusive d'alcool chez les jeunes" (n° P0687)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, on le sait, la consommation d'alcool chez les jeunes est un véritable fléau. L'actualité de cette semaine en a encore donné la preuve. En effet, un enfant de 13 ans a été hospitalisé pour un coma éthylique. Ce genre de fait est assez grave. À mon estime, la législation actuelle est encore trop méconnue ou, du moins, aisément contournable.

Madame la ministre, dans votre note de politique générale, vous plaidez pour le renforcement des contrôles. Six mille contrôles sont prévus dans les cafés, les maisons de jeunes, les night shops et les festivals. C'est certainement une bonne chose. Néanmoins, nous aurions souhaité avoir une politique nettement plus ambitieuse en la matière qui aille au-delà, bien évidemment, du renforcement des contrôles.

Nous avons déposé, par le passé et encore au cours de cette législature, une proposition de résolution visant la mise en place d'un plan en vue de limiter la consommation abusive d'alcool chez les jeunes.

Madame la ministre, comptez-vous reprendre à bras-le-corps ce dossier sous cette législature afin que nous puissions, en collaboration avec les provinces, les acteurs locaux mais aussi avec le secteur, prendre des mesures beaucoup plus efficaces et cohérentes qu'elles ne le sont aujourd'hui?

Laurette Onkelinx, ministre:

Monsieur le président, ma réponse est "oui", madame Jadin. En effet, nous partageons les mêmes priorités.

Vous vous rappellerez que la législation a été modifiée le 1^{er} janvier 2010. À cette occasion, nous avons interdit la vente de bière et de vin aux mineurs de moins de 16 ans et la vente de spiritueux aux mineurs de moins de 18 ans.

La loi a-t-elle porté ses fruits? Oui. Pourquoi? Des contrôles ont été réalisés. Ainsi en 2011, 4 250 contrôles ont été effectués, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 2010. Que constate-t-on? Une diminution des infractions. En 2010, 34 % des distributeurs de boissons alcoolisées étaient non conformes; ils sont 25 % aujourd'hui. Pour vous donner un autre exemple, 32 % des contrôles dans les festivals et événements débouchaient sur un constat de non-conformité; aujourd'hui, la proportion est de 18 %. Nous n'allons pas relâcher nos efforts, puisque 6 000 contrôles sont prévus pour 2012.

S'agissant des campagnes de sensibilisation, vous devez savoir que plus de 300 actions ont été menées par le SPF Santé publique en 2011. Nous avons aussi lancé une grande campagne d'information au moyen de l'autocollant 16 ans-18 ans. En tout cas, je poursuivrai ce combat très important, notamment avec l'aide des ministres communautaires compétents pour la prévention, lesquels s'attèlent à des campagnes de sensibilisation auprès des maisons de jeunes. À la prochaine conférence interministérielle, je ferai inscrire à l'ordre du jour la question de l'abus d'alcool chez les jeunes pour unir nos efforts contre ce fléau.

Kattrin Jadin (MR):

Madame la ministre, j'ai également applaudi, car je me réjouis que vous intensifiez vos efforts en ce domaine et que vous en fassiez une priorité. Nous examinerons donc les effets des mesures que vous prendrez à cet égard. Je vous remercie.